

Madame Emmanuelle ROCHELLE
18 rue du Sel
67600 SÉLESTAT

conrad0727@orange.fr

ARRETE N°459/2024

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 23 août 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner un véhicule, au droit du n°18 rue du Sel à Sélestat, en vue de procéder des travaux intérieurs;
- VU** l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général du stationnement et de la circulation et ses avenants sur le territoire de Sélestat,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre desdits travaux il est indispensable d'autoriser le stationnement d'un véhicule au droit du n°18 rue du Sel ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre dérogatoire, précaire et révocable, à stationner un véhicule, au droit du n°18 rue du Sel à Sélestat du 23 août au 9 septembre 2024.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
(RAG/lpk)

Sélestat, le 23 août 2024

Le Maire


Marcel BAUER

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240823-ARR_0459_2024-AR



Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Le permissionnaire

VILLE DE SELESTAT – arrêté n° 459/2024 du 23 août 2024